
Adresse des administrateurs et de l'agent national du district d'Orléans (Loiret), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs et de l'agent national du district d'Orléans (Loiret), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 12-13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17335_t1_0012_0000_12

Fichier pdf généré le 07/10/2019

[*L'administration du district de Châtillon-sur-Seine à la Convention nationale, le 7 vendémiaire an III*] (9)

Nous ne voulons que la Convention, elle suffit pour le bonheur de tous, elle aime le peuple, et le peuple la chérit.
Salut et fraternité.

MULON, *vice-président*
et quatre signatures.

5

La société populaire de Pargoire-l'Hérault [ci-devant Saint-Pargoire, Hérault] invite la Convention à ne pas se laisser aller à un excès de bonté et d'indulgence, source des abus les plus funestes.

Renvoi au comité de Sûreté générale (10).

6

La société populaire d'Eguilles [Bouches-du-Rhône] félicite la Convention nationale sur la destruction du tyran Robespierre et de ses complices, l'invite à rester à son poste, à réprimer les efforts des traîtres qui voudroient faire rétrograder la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (11).

[*La société populaire antipolitique d'Eguilles à la Convention nationale*] (12)

Législateurs,

Nous vous félicitons d'avoir eu le courage de détruire cet homme imparfait, ce robespierre et ses complices, qui vouloient faire renaitre la royauté; il a péri sous le glaive de la loy, avec ses adhérens, nous en sommes satisfaits, continuez à réprimer les efforts des traîtres qui voudroient rétrograder la révolution, et ne souffrez point que le mouvement révolutionnaire s'arrête un seul instant, et resté à votre poste jusqu'à la destruction de tous les tyrans, et les traîtres, nous vous félicitons sans phrases d'avoir anéanti la nouvelle faction qui vouloit enchaîner le peuple, et détruire la république, continuez vos travaux, et la patrie est sauvée. Le despotisme sera confondu, et il ne trouvera que des ruines, ainsy, représentants d'un peuple libre, notre plus grand souhait, est celui de vous voir placé à votre poste, et la république sera consolidée.

(9) C 321, pl. 1345, p. 33.

(10) P.-V., XLVII, 46.

(11) P.-V., XLVII, 46-47.

(12) C 322, pl. 1352, p. 33. Reçu le 10 vendémiaire.

Fait en séance dans la salle de la société, le 1^{er} fructidor l'an 2^e de la république française une, indivisible et impréressable.

SEGUIN, *président*, COQ, *secrétaire*
et quatre autres signatures.

7

La Convention renvoie au comité de Sûreté générale l'adresse de la société populaire de Girons [ci-devant Saint-Girons], département de l'Arriège, qui a pour but de se plaindre de la joie que font éclater les ennemis du peuple depuis la chute du tyran Robespierre, et de leur lutte continue contre les patriotes (13).

8

Les administrateurs et l'agent national du district d'Orléans, département du Loiret, expriment à la Convention nationale l'indignation dont les a pénétrés l'assassinat commis sur Tallien, l'un de ses membres, l'assurent que cet attentat va leur faire redoubler de surveillance et d'activité pour écraser ces reptiles venimeux qui avilissent chaque jour la représentation nationale dans une société trop célèbre par l'expulsion arbitraire des membres qui en furent les fondateurs et les soutiens; ils terminent ainsi : Le peuple le sait aujourd'hui, que la terreur est l'apanage de l'ignorance et de la férocité; il veut le gouvernement révolutionnaire, qui n'est autre chose que l'activité permanente de la justice nationale; il ne connoît d'autres représentans que vous, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (14).

[*Les administrateurs et l'agent national d'Orléans à la Convention nationale, s. d.*] (15)

L'espoir criminel des hommes de sang, des terrifères, vient d'échouer. Tallien respire. La patrie n'a point à pleurer la perte de ses enfants chéris.

Oui, représentants, le coup qui l'a frappé, en nous éclairant sur vos périls, ajoute aux devoirs que nos fonctions nous imposent.

Notre surveillance en deviendra plus active s'il est possible et nous parviendrons à écraser ces reptiles venimeux dont l'existence sera bien-

(13) P.-V., XLVII, 47.

(14) P.-V., XLVII, 47. *Mess. Soir*, n° 780.

(15) C 321, pl. 1345, p. 25. Original et copie de l'adresse. Voir ci-dessous, séance du 21 vendémiaire, n° 7.

tôt un problème à résoudre. Vainement ils protestent de leur dévouement à la représentation nationale, ces hommes qui chaque jour l'avilissent dans une société trop célèbre par l'expulsion arbitraire des membres qui en furent les fondateurs et les soutiens.

Vainement ils persistent à se dire les organes du peuple dans des adresses liberticides que le crime seul a tracées à la suite des orgies, a tracées dans son laboratoire ténébreux.

Le peuple tant de fois abusé a brisé l'idole. Le peuple qui foule aux pieds les cendres de l'odieux Mirabeau, qui révère la mémoire de Marat, n'accordera point son estime à ses faux amis. Il ne croit plus à la métamorphose de ces valets de cour qui sous l'ancien régime humblement prosternés aux pieds d'un grand ou d'une actrice en sollicitoient un regard comme une faveur signalée.

Le peuple scait aujourd'hui que la terreur est l'appanage de l'ignorance et de la férocité; il veut le gouvernement révolutionnaire, qui n'est autre chose que l'activité permanente de la justice nationale; il ne connoit d'autre représentants que vous, d'autres législateurs que vous, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

MERSAN, *agent nat.*, DESIR, *secrétaire et quatre autres signatures.*

9

La société populaire de Chesne-la-Réunion [ci-devant Le Chesne-le-Populeux], département des Ardennes, exprime à la Convention nationale la douleur et l'indignation dont elle a été pénétrée en apprenant l'assassinat commis sur Tallien, l'un de ses membres, l'invite à foudroyer tous les vils agitateurs qui tenteroient d'égarer l'opinion publique qu'elle seule doit fixer, l'assure de son dévouement, et déclare que son cri de ralliement est la Convention, toute la Convention, rien que la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

[*La société populaire de Chesne-la-Réunion à la Convention nationale, le 6 vendémiaire an III*] (17)

Citoyens représentants,

C'est avec les sentiments de la douleur la plus amère que nous avons appris que l'assassinat, cette ressource des scélérats, atteint les plus ardents défenseurs du peuple.

Votre collègue Tallien étoit donc aussi réservé au poignard des factieux.

Les monstres, c'est donc en frappant partiellement les membres qu'ils pensent dissoudre le corps.

Mais non, vous êtes les hommes du 9 thermidor, vous foudroierez les vils agitateurs qui tenteroient d'égarer l'opinion publique, à vous seul appartient le droit de la fixer.

Vous ne mettrez pas en balance vingt cinq millions d'hommes et une poignée de factieux.

Fortes de la confiance d'un grand peuple, ce n'est que de vous qu'il attend son salut.

Vous nous verrez dans toutes les grandes circonstances nous serrer autour de nos représentants, et leur faire un rempart de nos corps.

La Convention, toute la Convention, rien que la Convention, voilà notre cri de ralliement.

Les membres du comité de correspondance,
TURLURE, GRANDVALET,
BRUNESSE, TONNELIER.

10

La société populaire de Vannes [Morbihan] témoigne son indignation de l'assassinat du représentant du peuple Tallien; continuez, ainsi que ceux qui aspirent seuls à la gloire de sauver la patrie; n'oubliez jamais que vous avez tous voté la mort du tyran Robespierre : après avoir substitué au crime, à la terreur et à la tyrannie, la vertu, la justice et la liberté, c'est sur l'union de tous, de tous les Français, c'est sur votre union que reposent les destinées de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[*La société populaire de Vannes à la Convention nationale, le 3^e jour s.-c. an II*] (19)

Un grand crime vient d'être commis : puisque la représentation nationale a été attaquée dans la personne d'un de ses membres. Cet événement a excité dans nos âmes la sensibilité qu'un républicain éprouve en voyant la patrie menacée et la patrie sera toujours en danger à nos yeux, lorsque des mains parricides frapperont nos représentants. Ah! que deviendrait le peuple sans vous, quand avec vous le triomphe de la liberté est assuré!

Des discussions politiques agitoient les esprits et les aristocrates ont saisi cette occasion pour attenter aux jours d'un représentant du peuple. Frappons de mort Tallien, ont-ils dit, dans leur barbare fureur, les adversaires de ses opinions seront accusés : son cadavre sera une nouvelle pomme de discorde pour les diviser. En ouvrant la tombe à l'un nous porterons les autres sur l'échaffaud. Oui, tel a été le perfide espoir des aristocrates, mais ils se sont trompés, le génie

(16) P.-V., XLVII, 47-48.

(17) C 322, pl. 1352, p. 34.

(18) P.-V., XLVII, 48.

(19) C 322, pl. 1352, p. 32.